



# LES AMIS DU PORT BLANC

10 Mane Moustran - 56870 BADEN

Baden, le

## RAPPORT DE SYNTHESE CONCERNANT LES ACTIVITES DES DIFFERENTES COMMISSIONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU PORT-BLANC RELATIVES A DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DU SITE DU PORT-BLANC EN BADEN.

-O-O-O-O-

### A - INTRODUCTION GENERALE.

L'Association des " Amis du Port-Blanc ", créée officiellement au cours du premiers trimestre de l'année 1991, s'est efforcée, pendant ses huit mois d'activités, sous la conduite de son Président, Monsieur Francis GILIBERT, de mettre en place les moyens de réflexion nécessaires pour faire des propositions concrètes lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 1991. Comme cela avait été clairement exprimé lors de la première réunion publique du 1er mai 1991, un certain nombre de commissions ont été mises en place, et ont permis à tous les membres intéressés par les différents thèmes, de s'impliquer directement dans l'étude des problèmes concrets.

Les différents membres du Conseil d'Administration et du Bureau, en plus de leur participation à certaines commissions, ont pris les contacts nécessaires et indispensables avec les différentes autorités de la commune et du département de manière à faire connaître l'Association, et lui donner une certaine crédibilité.

Le Conseil d'Administration de l'Association, réuni le 31 août 1991, a décidé de résumer l'ensemble des propositions faites par les différentes commissions, dans un rapport de synthèse, afin que l'ensemble des partenaires et des membres de l'Association puisse avoir une idée claire des objectifs et des propositions qui seront soumises aux différentes instances de décision de la commune, du département et de la région.

### B - SYNTHESE DES COMMISSIONS DE TRAVAIL.

Trois grandes commissions se sont mises en place depuis le 1er mai 1991 :

- 1 - commission circulation-stationnement
- 2 - commission activités portuaires - passagers, commerce, plaisance,
- 3 - commission environnement.

Il est frappant de constater que dans tous ces groupes de travail qui ont réuni plus de trente personnes, un consensus général se dégage concernant trois grandes idées forces que sont :

a) - la volonté de supprimer définitivement et totalement tout véhicule sur le parking actuel de la zone portuaire, cet emplacement étant considéré comme un site touristique exceptionnel devant à tout prix être sauvegardé et aménagé.

b) - une séparation définitive des différents trafics portuaires actuellement regroupés au niveau de la cale, et de faire en sorte que le port de plaisance soit définitivement séparé du trafic portuaire passagers-commerce.

c) - que toutes les propositions modificatives qui pourraient être émises soient insérées dans un contexte paysager original et agréable, permettant de redonner au site du Port-Blanc et à ses chemins piétonniers, un paysage digne de la beauté et de sa renommée.

#### 1 - Synthèse de la Commission Circulation - Stationnement :

Un ensemble de plans en couleur résume, de manière pratique et concrète, les propositions émises concernant l'aménagement de la circulation automobile, de la circulation piétonne et de l'ensemble des parkings. Ces propositions ont toutes été guidées par les principes suivants :

1 - l'augmentation du trafic vers l'Ile-aux-Moines ( plus de 500.000 passages en 1990 ) crée une situation anarchique et incontrôlable, (voire dangereuse) sur la zone du Port-Blanc, compte tenu des aménagements actuels. Il est donc indispensable de revoir totalement le plan de circulation et de stationnement car il n'y a aucune raison pour que

ce trafic diminue et que spontanément les problèmes disparaissent. Le site du Port-Blanc ne doit plus être considéré comme le " paillason " de l'Ile-aux-Moines.

2 - les investissements indispensables à ce changement nécessiteront un financement. Ce financement devra en partie être trouvé par l'utilisation des recettes financières que des parkings payants, qu'ils soient publics ou privés, engendreront.

Tous les aménagements devront être intégrés dans un environnement paysager dont l'objectif est d'avoir des zones piétonnières agréables et paysagères où la sécurité est développée au maximum et ceci en regard des nombreux passages, et tout particulièrement des enfants. Les zones de parkings doivent être englobées par des masses végétales dont l'objet est de soustraire la vue des véhicules aux yeux du public.

La fluidité du trafic très important ( le 15.08.91 à 14H30, 1029 véhicules ont été dénombrés en stationnement anarchique sur l'ensemble du domaine de Port-Blanc ) doit être favorisée par la mise en place de panneaux d'information sur le stationnement ainsi que l'aménagement, en amont de tout cet ensemble routier, d'un carrefour à l'anglaise au niveau des Quatre-Chemins.

Quelques propositions "clés " ont été faites telles que :

- toute accessibilité à la cale se ferait par un mail paysager
- mise en place d'une héli-surface permettant à la protection civile d'avoir un accès direct, en cas d'urgence, sur la cale principale du golfe du Morbihan que représente Port-Blanc, pour tous les problèmes de sécurité relatifs à la mer.

- la construction d'une surface bâtie intégrée dans un grand parc paysager à la place de l'actuel parking de la cale, et qui permettra aux différents usagers de retrouver un site serein et agréable. Cette surface bâtie permettrait de développer différentes prestations de service utiles et nécessaires, telles que commerces, W.C, téléphone, bagagerie, hall d'attente protégé des agressions météorologiques diverses, appel taxi, etc ...

## 2 - Synthèse de la Commission " Activités Portuaires ".

L'évolution des différents trafics, passagers, commercial, plaisance, de ne permet plus à ce jour de considérer la cale actuelle comme suffisante à l'ensemble de ces activités souvent contradictoires. C'est pourquoi il est proposé une séparation totale et définitive du trafic plaisance du trafic commercial et passagers : la cale serait réservée au commerce et aux passagers, la mise en place d'installations complémentaires de pontons permettrait à la plaisance d'avoir ses propres zones d'utilisation. Compte tenu des fonds, des courants, des vents dominants et des différentes conditions météorologiques possibles que les professionnels connaissent bien, il est proposé la mise en place de deux pontons de part et d'autre de la cale :

a) - au sud de la cale, l'adjonction au ponton carburant actuel, dont le positionnement est maintenu, d'un ponton d'une vingtaine de mètres en direction de la cale, parallèle au quai, équipé en eau, électricité, taquets d'amarrage, relié à terre par deux passerelles, dont l'objectif serait de permettre aux bateaux d'être toujours en eau profonde et de pouvoir temporairement, accoster. Il s'agit là bien d'un ponton d'accostage temporaire et transitoire pour les voiliers de manière générale ( Ile-aux-Moines, Port-Blanc, etc... ) et plus particulièrement un point d'attache pour les annexes des utilisateurs des installations de l'Ile-aux-Moines.

b) - un ponton sur pieux au nord de la cale, dont l'emplacement devra être prévu par les spécialistes des Ponts-et-Chaussées Maritimes, dont l'objectif est, non pas la mise en place d'une " marina ", mais d'offrir la possibilité aux différents riverains du Port-Blanc d'y amarrer leurs annexes ainsi que l'accostage temporaire. L'emplacement de ce ponton doit permettre de conserver, pour ceux qui le souhaitent, le système traditionnel de mouillage avec va-et-vient. L'actuel ponton mis en place par la SAGEMOR en juillet 1991 répond en partie à un certain nombre de questions, mais il semble que son emplacement soit à revoir ainsi que sa configuration.

c) - la création d'une cale de carénage aménagée à l'extrémité du terre plein actuel. Cette cale permettrait aussi la mise à l'eau d'embarcations légères.

### 3 - Synthèse de la Commission " Environnement ".

Le respect du site du Port-Blanc doit à tout prix être sauvegardé, et l'ensemble de ces travaux doit être conduit avec un souci esthétique et sécuritaire permanent. Il s'agit donc de créer des aménagements correspondant à ces critères, afin que les promeneurs puissent admirer l'un des plus beaux paysages du golfe, paysage unique puisque passage presque obligé de l'ensemble du trafic maritime entre Vannes et Port-Navalo.

Parmi les différentes suggestions quelques propositions " clés " :

- une proposition concernant un environnement paysagé pour masquer les garages actuels qui bordent la départementale,
- création d'abris paysagers pour le stockage des poubelles et déchets.

- la remise en état des chemins piétonniers dont certains actuellement se détériorent pour différentes raisons ( creusement par la mer, eau de ruissellement, accumulation de débris et végétaux ou autres par les riverains, etc ... ).

- le respect par l'ensemble des riverains de la propreté et du maintien du patrimoine piétonnier et paysagé : possibilité, chaque année, d'organiser des journées collectives, sous la responsabilité administrative et technique de la Municipalité de Baden, de défrichage, d'entretien, etc ...

- le respect du dernier plan de mars 1991 agréé par le département et la commune, concernant l'accessibilité des chemins piétonniers de l'ensemble de la presqu'île.

- un projet d'aménagement de la plage de Toulendac.

#### CONCLUSION GENERALE.

Il est évident que toutes ces propositions doivent être soumises à votre approbation lors de l'Assemblée Générale. Elles sont le résultat de nombreuses heures de travail et reflètent au mieux de l'intérêt collectif de l'ensemble de la population habitant Port-Blanc, population résidant à l'année ou en période estivale.

Il est évident qu'au sein de notre Association des intérêts privés peuvent créer des divergences amenant des prises de positions différentes, voire contradictoires à celles énumérées ici. C'est pourquoi, dans un souci du meilleur consensus possible et de la logique fonctionnelle de la défense des intérêts du Port-Blanc, les membres du Bureau vous proposent, par l'intermédiaire de leur Président, Monsieur Francis GILIBERT, cette synthèse générale.

A nous de définir maintenant la stratégie d'actions pour faire valoir ces idées, et convaincre les décideurs du bien-fondé de nos idées.

Les responsables de la commune de Baden, du département et de la région doivent être informés clairement de l'ensemble de nos propositions et de nos convictions, afin de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Nous devons donner au Président de l'Association des " Amis du Port-Blanc " un mandat clair et précis pour l'aider à mener durant la fin de cette année et l'année 1992 une politique efficace.

Pour le Bureau,  
Monsieur GILIBERT,  
Président.

